

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille Vingt-quatre le Douze Décembre à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, Monsieur Victor DEBI-CAUX est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBI-CAUX, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT (arrivé au dossier n°17), Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Martial DUFLOT (arrivé au dossier n°2), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Marie DURIEZ, Dominique MORET, Martine DELAPLACE, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE (départ au dossier n°4) Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Alain ROUSSELLE, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Marie-Christine BAUDIN-CHENU, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Mohrad LAGHRARI José MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR

Excusés :

Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Claire MARAIS-BEUIL, Valérie GAULTIER, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Vanessa FOULON, Halima KHARROUBI, Alexis LE COUTEULX, Marie Manuelle JACQUES,

Pouvoirs :

Loïc BARBARAS représenté Jacques DORIDAM
Charlotte COLIGNON représentée par Martine DELAPLACE
Gregory PALANDRE représenté par Lionel CHISS
Catherine THIEBLIN représentée par Ali SAHNOUN
Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE
Cédric MARTIN représenté par Gérard HEDIN
Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION
Patricia HIBERTY représentée par Charles LOCQUET
Laurent LEFEVRE représenté par Caroline CAYEUX,
Christian DEMAY représenté par Michel ROUTIER
Armelle LE GALL représentée par Johnny CARMINATI
Corinne FOURCIN représenté par Isabelle SOULA
Philippe VIBERT représenté par Ghyslaine CAPGRAS
Mamadou LY représenté par Franck PIA
Sophie BELLEPERCHE représentée par Aymeric BOURLEAU
Grégory NARZIS représenté par Dominique CLINCKEMAILLIE
Mehdi RAHOUI représenté par Leïla DAGDAD
Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR
Roxane LUNDY représentée par Thierry AURY
Marianne SECK représenté par Mohrad LAGHRARI
Antoine SALITOT représenté par Victor DEBI-CAUX (jusqu'au dossier n°16)
Jacqueline MENOUBE représentée par Farida TIMMERMAN (à partir du dossier n°4)

Date de la convocation : le 5 décembre 2024 - Date d'affichage : le 19 décembre 2024

Nombre de présents :

69 au dossier n°1
70 aux dossiers n°2 et n°3
69 du dossier 4 à 16
70 à partir du dossier n° 17

Nombre de votants :

90 au dossier n°1
91 à partir du dossier n°2

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 12 décembre 2024 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1 - Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2023 - 2024

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable des années 2023 – 2024.

2 - Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2023.

3 - Plan d'actions 2025-2027 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** de reconduire pour l'année 2025 le plan d'actions 2025-2027 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

4 - Budget principal - neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2025

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la neutralisation à hauteur de 75% des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour 2025 et dans la limite de 1,6 millions euros.

5 - Rapport d'orientations budgétaires 2025 (ROB)

Les membres du conseil communautaire ont débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2025.

6 - Mise à jour du règlement budgétaire et financier

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF), comme suit :

- Article 1.1.2. Arborescence budgétaire :
Abandon de la présentation en missions / programmes / actions remplacé par une présentation normalisée en compte par nature et par fonction.
- Article 1.2.2. La préparation budgétaire :
Ajout dans le calendrier préparatoire du budget des conférences techniques budgétaires en amont des conférences d'arbitrage.
- Article 2.1.2. La gestion de la PPI :
Modification des définitions des services gestionnaires et utilisateurs des crédits votés et ajout de la notion des services consultants.
- Article 3.2.3. Les engagements de dépenses :
Ajout de la notion du suivi analytique pour les opérations comptables concernant les bâtiments et les subventions octroyées.
- Article 3.2.6. La liquidation et l'ordonnancement :
Mise à jour des circuits de signature des bordereaux de mandats et de titres.
- Article 3.4.5 Les rattachements :
Les engagements de dépense de fonctionnement ayant déjà fait l'objet d'un rattachement en N-1 ne pourront faire l'objet d'un nouveau rattachement en N.

7 - Autorisation donnée à Madame la Présidente de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2025 avant l'adoption du budget primitif

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2024 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023

8. - Budget 2024 - décision modificative N°1 - budgets annexes zone d'activités transférées et GNV

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°1 des budgets annexes zone d'activités transférées et GNV arrêtées comme suit :

budgets annexe zone d'activités transférées

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
----------------	----------	----------

011 – Avenant à la convention relative à la création de service communs entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis ,de l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais (OTAB) , la ville de Beauvais et le centre Communal d'action sociale (CCAS)

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de services dont l'objectif est d'actualiser les modalités de mise à disposition :

- de services ou parties de services de la Commune au profit de la Communauté d'agglomération, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Communauté d'agglomération, de ses compétences ;
- de services ou parties de services de la Communauté d'agglomération au profit de la Commune, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Commune, de ses compétences.

012- Avenant à la convention relative à la mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Commune de Beauvais

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la signature de l'avenant à la convention de services communs dont l'objectif est d'actualiser les conditions dans lesquelles des services chargés, en dehors des compétences transférées, de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles sont mis en commun entre les Parties,

013 - Convention portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis 2025-2030

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la signature convention entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais, l'État, l'OPAC de l'Oise, la Sa HLM de l'Oise, Clésence, Laessa, CDC Habitat, Adoma, 1001 Vies Habitat, et ses futurs avenants portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période 2025-2030 ;

14 – Ajustement du tableau des effectifs –

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires, il convient de supprimer des emplois vacants, suite aux créations/transformations intervenues au cours de l'année 2023. Lors de ses différentes séances, le conseil a été amené à créer des postes pour ajuster le tableau des emplois.

Ces créations étaient liées :

- à la modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents partis pour divers motifs (retraites, disponibilités, mutations, mobilités, détachements...) ;
- au déroulement de carrière des agents de la CAB (avancements de grade, concours) ;

015 - Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au groupement d'employeurs forme services - mise à disposition d'apprenti(s)

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la communauté d'agglomération du Beauvaisis à adhérer au groupement d'employeurs forme services ;

Le recrutement d'apprentis représente une réelle opportunité pour la collectivité et répond à plusieurs objectifs :

- renforcer l'apprentissage et soutenir les jeunes en vue de leur insertion dans la vie professionnelle ;
- renforcer les effectifs des piscines à court et moyen terme en fidélisant les apprentis pour les recruter à la fin de leur formation ;
- permettre aux maîtres-nageurs expérimentés de transmettre leur savoir et savoir-faire en devenant maître d'apprentissage ;
- développer un réseau et une marque employeur de qualité dans le domaine aquatique.

Le montant de l'adhésion comprenant pour un apprenti un droit d'entrée de 20 euros et une cotisation annuelle de 120 euros ;

016 - Action sociale – avenant n°1 à la convention COS 2024-2026 d'autoriser la présidente à les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la signature de l'avenant à la convention COS 2024-2026, de réviser le taux de subventionnement prévu dans la convention triennale afin d'accorder au COS, au titre de l'année 2025, un montant de subvention identique à celui de l'année 2024, soit 103 000 €.

017 - Instauration d'une participation à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Les membres du conseil communautaire autorisent **à la majorité** d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE,

- d'opter pour un niveau de garantie à 90 %,
- de fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant
 - pour les agents ayant un indice brut inférieur à 500 : 25% du coût des garanties de bases ;
 - pour les agents ayant un indice brut supérieur ou égal à 500 : 20% du coût des garanties de bases ;
 - pour tous les agents ayant souscrit aux garanties de base : 100% du coût du « renfort 1 » qui permet de couvrir 90% de la perte du régime indemnitaire mensuel lors des périodes de demi-traitement ;
 - l'application de ces taux ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.

18 - Projet santé alimentation défi familles en Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le projet santé alimentation défi familles en Beauvaisis, qui a pour objectif « Une seule santé » vise à mettre en lumière l'articulation évidente entre la santé des individus et la santé de la planète dans le domaine de l'alimentation. Se nourrir sainement implique de respecter les besoins de son corps aussi bien que ceux de l'écosystème avec lequel l'individu interagit.

19. Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement "pilotage du projet de territoire"

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire » avec la CAF, le projets visant au maintien et au développement des services aux familles entre la CAF et les collectivités. Son objectif est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales.

020 - Bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'année 2023

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2023. des délégations suivantes :

- ✓ présentation du choix du mode de gestion de l'eau potable (présenté en CCSPL du 31 janvier 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (rapport 2021 – présenté en CCSPL du 31 janvier 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (rapport 2021 – présenté en CCSPL du 31 janvier 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets (rapport 2021 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (rapport 2022 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (rapport 2022 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets

- (rapport 2022 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),
- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
(rapport 2022 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),
- ✓ rapport annuel du délégataire transport
(rapport 2022 – présenté en CCSPL du 29 novembre 2023),

21 - Arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat et mobilités (PLUI-HM) et bilan de la concertation

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de confirmer que la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2021.

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame La Présidente, (et ce en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme) : aucune observation n'est de nature à remettre en cause les orientations retenues permettant de fait la poursuite de la procédure.

Les membres du conseil communautaire arrêtent **à l'unanimité des suffrages exprimés** le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilité (PLUI-HM) tel qu'annexé à la présente délibération.

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de soumettre ce projet de PLUI-HM pour avis, conformément aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16 et L.153-17 ainsi que R. 104-23 du code de l'urbanisme, en particulier pour avis des communes membres de l'agglomération de Beauvaisis, des services de l'État, de la MRAe, des personnes publiques associées, du comité régional de l'habitat et de l'hébergement et autres entités ayant demandées à être associées à l'élaboration du PLUI-HM.

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de soumettre ce projet de PLUI-HM à l'enquête publique après avis des personnes publiques associées.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité des suffrages exprimés** madame la Présidente, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à l'exécution de cette délibération et à la poursuite de la procédure en particulier la consultation des personnes publiques associées et l'organisation de l'enquête publique.

22 Engagement de la procédure d'abrogation des cartes communales de Luchy et de Muidorge

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** la procédure d'abrogation des cartes communales de Luchy et de Muidorge.

23 - Plan d'action du contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de valider la tranche 2025 du plan d'action du CRTE, ainsi que le dépôt des actions 2025 sur la plateforme « démarches simplifiées ».

24 - Suppression de la zone d'aménagement concerté des Tisserands à Beauvais

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** la suppression de la zone d'aménagement concerté des Tisserands à Beauvais

25. Suppression de la zone d'aménagement concerté du Haut Villé à Beauvais

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la suppression de la zone d'aménagement concerté du Haut-Villé à Beauvais.

26 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau Corolis - Année 2023

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport d'activité pour l'année 2023 fourni par la société Transdev Beauvais Mobilités pour l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération du Beauvaisis.

27 Avenant n°2 à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports Corolis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de l'avenant n°2 au contrat de concession du service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains, interurbains et scolaires déployé à l'échelle du ressort territorial et les dispositions financières contractuelles afférentes, afin de prendre en compte les adaptations suivantes :

- **Evolution de l'offre de mobilité** impliquant des modifications des unités d'œuvre et dont le surcoût annuel moyen est estimé à près de 141 000 € HT :
 - Impact de la réouverture de l'avenue Blaise Pascal sur les lignes urbaines et interurbaines – Prise d'effet au 01/09/2024 > révision des temps de parcours, adaptations des horaires, création de courses, desserte systématique de certains arrêts, transferts de services, suppression de service les dimanches (services TAD).
 - Création de nouvelles lignes > expérimentation ligne « Canada Express » été 2024, ligne 503 (desserte Saint-Esprit).
- **Modification des horaires d'ouverture de l'agence commerciale** tenant compte des habitudes de fréquentation afin d'améliorer la qualité de l'accueil (sans impact financier).
- **Modification de l'article 167-2**, prévoyant la prise en compte des tickets « BUT – SMS » dans le calcul de la CFV avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022.
Cette modification implique une régularisation de la CFV due au titre de la période 01/09/2022 au 31/12/2023 d'un coût de 40 324 € HT.
- **Révision du calendrier de remise en état de la carrosserie du parc d'autobus** : l'annexe 6 du présent avenant se substitue à l'annexe 2 de l'avenant 1.
- **Définition des modalités de financement des frais de livraison pour les véhicules repris en carrosserie**. Les parties se sont entendues pour un partage équitable des coûts afférents estimés à 15 200 € HT. La part revenant à la collectivité sera supportée en section de fonctionnement au titre du budget 2025.
- **Modification de tarification du service « Ligne 518 – Parc Saint-Saint-Paul »** (aucun impact financier).
- **Mise à disposition d'un véhicule appartenant au Concessionnaire** afin de satisfaire les besoins du service dans l'attente de la livraison des 4 autobus au titre de la commande 2025 (livraison fin été 2025).
 - Cette mise à disposition débute le 1^{er} septembre 2024 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2025 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 1 842 € HT.
- **Mise à jour du règlement intérieur** du réseau Corolis, du règlement intérieur et du descriptif technique du TAD et de la navette CP.
- **Mise à jour du référentiel qualité de service et du volet 13 du cahier des charges** inhérent à la définition par les parties des grilles d'objectifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

28 - Règlement intérieur des consignes à vélos – Modification

les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification du règlement intérieur des consignes à vélos suite au renouvellement de la délégation de service public du stationnement, la ville de Beauvais a décidé de concéder l'entretien et la maintenance des 12 consignes à vélos communales au prestataire Indigo via un contrat de concession en date du 27 décembre 2023.

29 - Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily - année 2025

les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la signature de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily pour l'année 2025.

30 - Désignation d'un représentant au sein du comité local et départemental pour l'emploi mis en place par les services de l'État

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner monsieur Dominique DEVILLERS représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein du comité local et départemental pour l'emploi mis en place par les services de l'État.

31 - Désignation d'un représentant au sein de la structure NOE+

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner monsieur Loïc BARBARAS représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de la structure NOE+.

32 - Enseignement supérieur - règlement de l'appel à projet 2025 "bourse aux initiatives et projets étudiants" BIPE

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider le règlement de l'appel à projets « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE, pour l'année 2025 ;

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité la composition du comité de sélection qui est composé de la présidente de la CAB (représentée par le 1er vice-président), des élus dont les délégations ont en charge l'enseignement supérieur, le développement économique et le numérique, du directeur du service développement économique et de la chargée de mission enseignement supérieur.

33 - Économie- Commerce - Ouvertures dominicales 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à la majorité l'ouverture dominicale des commerces sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, par branche d'activité sur l'année 2025.

34 - Économie- ZAC Saint Mathurin - mise à jour du cahier des charges de cession de terrain (CCCT)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise à jour du cahier des charges de cession de terrain (CCCT) de ZAC Saint Mathurin :

- afin de se prémunir de toute difficulté concernant l'infiltration des eaux de pluie, face aux risques d'inondation, il est demandé d'intégrer la mise en place de puits d'infiltration à la parcelle ;
- sur les prescriptions architecturales et paysagère : les RAL des matériaux sont étoffés, en respectant les teintes de principe de la zone.

35 - Économie - ZAC Novaparc- mise à jour tarif commercialisation

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise à jour des tarifs de commercialisation de la ZAC Novaparc comme suit :

Typologie	Prix HT au m ²
Cœur de zone	45 €
Façade rocade	65 €
Façade RD 938	55 €

36 - Environnement – Eau potable – Élaboration d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité la réactualisation du plan d'action du contrat pour la réussite de la transition écologique sur la période 2024-2026 ainsi que le dépôt des actions 2025 sur la plateforme « démarches simplifiées » ;

37 - Environnement – Assainissement – Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'eau potable des Sablons (SMEPS)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'eau potable des Sablons qui concerne uniquement une précision quant aux compétences exercées par ce syndicat, à savoir l'ajout de la compétence « gestion et préservation de la ressource » conformément à la nouvelle directive eau potable et son décret d'application n° 2020-1762 du 30 décembre 2020

38 - Environnement - Eau potable - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.

39 - Environnement - Eau potable - Rapports délégataires 2023 sur le service public eau potable

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports délégataires 2023 sur le service public d'eau potable

40 - Environnement – Assainissement – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

41 - Environnement – Assainissement – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

42 - Environnement – Assainissement – Rapports délégataires 2023 – Service public d'assainissement collectif

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports des délégataires 2023 du service public d'assainissement collectif

43 - Environnement – Assainissement – Contrôles assainissement collectif – Tarifs 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025, un tarif du contrôle dans le cadre des ventes de biens immobiliers, comme suit :

	Montant (HT)	Montant (TTC)
Contrôle vente et réalisation du certificat de conformité	155,35 euros	170,87 euros
Demande de duplicata du certificat de conformité (mail, courrier...)	15,53 euros	17,09 euros

44 - Environnement – Assainissement – Service public d’assainissement non collectif (SPANC) réévaluation des redevances et des frais de gestion – Tarifs 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l’unanimité de fixer les nouveaux tarifs du service public d’assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé en € HT	Montant proposé en € TTC
Contrôle de conception et d’implantation des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	101,66	111,83
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	101,66	111,83
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d’une vente	119,60	131,56
Contrôle de bon fonctionnement et d’entretien des installations d’assainissement non collectif	107,65	118,42
Frais de gestion : suivi de l’entretien	5% du montant de la facture d’entretien	

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s’ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10 %, s’appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025.

45 - Environnement – Assainissement – Tarifs 2025 - Participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l’unanimité de fixer à les tarifs de participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC) , à compter du 1^{er} janvier 2025, prévue à l’article L.1331-7 et suivant les modalités et tarifs fixés par délibération du conseil communautaire, afin de tenir compte de l’économie réalisée par le propriétaire qui s’affranchit d’une installation d’assainissement individuelle réglementaire.

46 - Environnement - Assainissement - Tarification redevances pour la performance des systèmes d’assainissement pour 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l’unanimité de fixer pour l’année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d’assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d’assainissement collectif sous la forme d’un supplément au prix du mètre cube d’eau vendu, à : 0,1068 € HT / m³ ; cette contre-valeur étant assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10% pour l’assainissement ;

47 - Environnement – Assainissement – Tarifs branchements 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l’unanimité de fixer, comme suit et avec effet au 1^{er} janvier 2025 les tarifs de branchement :

	Tarifs (TTC)
Branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur	2 400 €
Branchement au réseau eaux usées réalisé isolément	Coût réel des travaux
Branchement au réseau d’eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d’eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenance personnelle facturés au coût réel des travaux.	Coût réel des travaux

48 - Environnement – Assainissement – Tarifs prestations en régie 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit, le nouveau barème horaire des prestations réalisées en régie pour le compte de tiers :

	Tarifs (H.T.)
Hydrocureur :	136,16 €
Fourgonnette :	29,68 €
Personnel d'encadrement :	30,06 €
Agent d'exécution :	25,99 €

Ce nouveau barème, auquel viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 20 %, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025.

49 - Environnement – Assainissement – Accueil matières de vidange – Tarifs 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange et de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2025, le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange à 15,95 € HT par tonne.

50 - Environnement – Assainissement – Tarifs surtaxe assainissement 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'appliquer les tarifs de surtaxe assainissement 2024 , au 1er janvier 2025, le prix de l'assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération s'échelonnera alors de 2,3258 à 3,4725 € TTC par m³ afin de poursuivre l'harmonisation du prix de l'assainissement sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

51 - Environnement - Eau potable - Tarifs surtaxe eau potable 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de continuer à mettre en place une tarification de l'eau potable avec un découpage évolutif en fonction des volumes consommés et prenant en compte une tarification sociale des 15 premiers mètres cubes,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de conserver un prix de l'eau potable harmonisé incluant les redevances des agences de l'eau et introduisant une composante fixe dans le tarif d'eau potable de l'ensemble des communes.

pour chaque commune le montant de la surtaxe et la structure tarifaire du prix de l'eau potable pour l'année 2025 sur la base d'une facture type 120 m³. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 pour Beauvais, Francastel, Rotangy, Luchy, Muidorge, Auchy La Montagne, Nivillers, Haudivillers, Bresles, Crèvecœur Le Grand, Litz, La Neuville en Hez et La Rue Saint Pierre.

52 - Environnement – Eau potable - Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance du réseau d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à : 0,017 € HT / m³ ; cette contre-valeur étant assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau potable ;

53 - Travaux d'installation d'une canalisation d'eau potable entre Rotangy et Francastel - Attribution des marchés de travaux

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer les marchés de travaux d'installation d'une canalisation d'eau potable entre Rotangy et Francastel, comme suit :

- Lot 1 : canalisations - Groupement LHOTELLIER TP / SADE CGTH - 30 avenue Salvador Allende – BP 90600 - 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 2 807 298.70 € HT
- Lot 2 : fontainerie intérieure du réservoir de Francastel et régulations - Groupement SEAO / VENEQUE - 1 rue du Thérain - 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 229 050.00 € HT

54 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023.

55 - Modification des tarifs d'utilisation des déchetteries d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand par les usagers des communes du syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) - année 2021, 2022 et 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** la modification des tarifs d'utilisation des déchetteries d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand par les usagers des communes du syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) - année 2021, 2022 et 2023.

56 - Mission tourisme - Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais : règlement d'utilisation des locaux et des espaces

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** le règlement d'utilisation des locaux et des espaces de la Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais - .document intitulé (RULE).

La séance est levée à 21 heures 38

Pour extrait conforme,
Caroline CAYEUX,



Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis